



L'Asso en Action

Association des Locataires des HLM de Chicoutimi

Sommaire :

Page 1: Lancement du service de médiation en milieu HLM

Page 1: Lancement du guide S'accorder en HLM et concours

Page 2: Bienvenue dans le comité de secteur

Page 2: PAIR

Page 2: Exercices incendies

Page 3: Activités de loisirs gratuites pour les citoyens à faible revenu de Saguenay

Page 3: Le déneigement

Page 3: L'Office vous informe

Page 4: Pourquoi prioriser le covoiturage ?

Page 4: Carrefour jeunesse-emploi Saguenay

Pour nous joindre:

72 rue Smith Ouest

App: 81

Chicoutimi Québec

G7J 4H5

Téléphone:

418-545-1111

Télécopieur:

418-695-3571

Courriel:

assoctic@hotmail.com

Comité de production:

Jean-Roch Duchesne

Lola Deschenes

Marie-Cécile Leblanc

Omer Deschênes

Damien Morin

Martine Savard

Sylvie Simard

Dominic Bouchard

Julie Dallaire

Lancement du service de médiation en milieu HLM

Nous sommes fiers d'offrir à nos membres un nouveau service de médiation citoyenne en milieu HLM simple, confidentiel et volontaire. Ce dernier sera accessible pour tous les résidents des HLM de Saguenay, et ce dès janvier 2018.

La médiation citoyenne est un projet collectif visant la promotion d'une saine gestion des conflits dans la communauté basée sur la communication et le dialogue. C'est un processus de gestion de conflits mis sur pied par et pour les locataires et il vous est offerts tout à fait GRATUITEMENT.

L'unité de médiation ci-

toyenne en milieu HLM est composée de bénévoles issus du bassin de locataires de l'Office municipal d'habitation de Saguenay. Ils ont reçu une formation en gestion de conflits ainsi qu'en médiation et sont supervisés par les professionnels de Justice alternative Saguenay qui œuvrent dans le domaine depuis 1985.

Pour plus d'information sur le service ou pour pouvoir en bénéficier, veuillez contacter l'Association des Locataires HLM de Chicoutimi, au 418-545-1111 ou par courriel au assoctic@hotmail.com

Avec la participation financière de :



Lancement du guide S'accorder en HLM et concours

Dans le cadre du projet S'accorder en HLM, l'Association des Locataires HLM de Chicoutimi est à rédiger un guide visant à promouvoir la civilité et les notions de bases à respecter pour favoriser une cohabitation harmonieuse et ainsi créer un climat social positif pour tous.

Vivre en communauté peut s'avérer parfois difficile, c'est pourquoi ce guide est destiné à tous ceux et celles désirant améliorer leur qualité de vie et celle de leur voisinage.

Ce guide propose des balises raisonnables et réalistes,

afin d'améliorer l'ambiance et la qualité de vie auxquelles nous avons tous droit. Il s'établit sur des bases de respect, d'entraide, d'honnêteté, de savoir-vivre et bien sûr, du bon vouloir de chacun.

Afin de faire de la sensibilisation sur l'importance de poser des petits gestes au quotidien contribuant à bien vivre ensemble, nous vous invitons à participer à notre concours vous donnant la chance de gagner une carte de crédit prépayée d'une valeur de 25\$.

Pour ce faire, vous devez

Fonctionnement

Réception de la demande
(système de boîte vocale)



Retour d'appel



Rencontres préalables



Soutien/accompagnement

OU

Préparation à la médiation



Démarches similaires
avec l'autre partie



Médiation

nous écrire par la poste ou par courriel un exemple d'action que vous avez déjà posé dans votre immeuble, pouvant favoriser le bon voisinage comme par exemple: débayer l'entrée ou les voitures, sortir la récupération, tenir la porte à la personne qui vous précède, etc.

Vous pouvez répondre par la poste au 72 rue Smith Ouest #81, Chicoutimi (QC), G7J 4H5 ou par courriel au assoctic@hotmail.com.

Avec la participation financière de :



Bienvenue dans le comité de secteur

Les comités de secteur:

Les comités de secteur voient à l'amélioration des services directs aux résidents de l'immeuble dont ils relèvent. Présentement, les secteurs sont définis comme suit : La Baie, Chicoutimi et Jonquière et tous les immeubles ont le droit d'y avoir un représentant.

Les mandats des comités de secteur:

C'est un lieu privilégié entre les locataires et la direction de l'Office pour : améliorer les services directs aux rési-

dents; étudier et proposer des solutions aux demandes et aux plaintes touchant l'entretien, et les réparations qui relèvent des espaces communs.

Le fonctionnement des comités de secteur:

Les comités de secteur ne sont pas tenus au quorum lors des réunions, puisqu'il s'agit de favoriser les échanges et la concertation entre locataires. Chaque représentant a le droit de parole pour faire part des besoins de son immeuble.

L'intervalle des réunions:

Il est suggéré de tenir les réunions tous les deux mois, sinon au besoin. L'ordre du jour est déterminé selon les secteurs en tenant compte des horaires des membres du comité. Il est suggéré que les membres du comité reçoivent l'ordre du jour avant la rencontre.

Si vous avez des questions ou si vous désirez représenter votre immeuble, veuillez communiquer avec l'OMH au 418-543-0061.

Votre CCR



PAIR, une présence rassurante

PAIR, organisme à but non lucratif, est un service GRATUIT d'appels automatisés que les abonnés reçoivent à une heure prédéterminée après une entente avec les responsables du service.

Deux types d'appels sont disponibles. Le premier est un appel de sécurité qui génère une alerte si l'abonné ne répond pas après trois tentatives. Des démarches sont alors entreprises afin

d'effectuer une vérification de la situation par un répondant que vous aurez identifié ou par les services policiers.

Le second est un appel pour faire penser aux abonnés leur prise de médication, leur taux de glycémie ou de se nourrir (etc.). Ces appels ne génèrent pas d'alertes.

À qui s'adresse PAIR ? Aux personnes: seules; habitant seules dans un secteur isolé; seules et handicapées; dont

les contacts sont éloignés; en perte d'autonomie; souffrant de maladie chronique; oubliant souvent de prendre leur médication ou de s'alimenter; vivant une situation de détresse psychologique; prenant soin d'une personne en perte d'autonomie; ou proches aidants dans une situation particulière.

Les personnes intéressées peuvent communiquer au 1-877-997-PAIR (7247).



Exercices incendies

La participation aux exercices d'incendies est une activité à laquelle tous les locataires doivent se plier. Malheureusement nous constatons que ce n'est pas le cas pour tous et nous trouvons la situation déplorable.

L'exercice d'évacuation permet aux personnes de prendre conscience de l'importance d'être préparées en cas

d'incendie. En testant leur plan d'évacuation, elles peuvent cibler les problèmes qu'elles risquent d'éprouver lors d'une évacuation par exemple : fumée, sortie obstruée, enfant en bas âge ou personne à mobilité réduite ayant besoin d'aide pour évacuer, etc.

Préparer un plan d'évacuation pour les immeubles et

le tester permet avant tout de réfléchir au déroulement de l'évacuation et aux façons de sortir sains et saufs en cas d'incendie. Un bon exercice d'évacuation crée chez vous et vos enfants des réflexes qui pourraient vous sauver la vie en cas d'incendie; pensez-y!

Votre Association



Activités de loisirs gratuites pour les citoyens à faible revenu de Saguenay

Le samedi 13 janvier 2018, de 10 h à midi, aura lieu la période d'inscription du programme Accès-Loisirs de Saguenay. Le programme rend accessible gratuitement des activités récréatives, culturelles, artistiques et sportives aux personnes à faible revenu résidant sur le territoire de la ville de Saguenay. Les activités suggérées sont variées; il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Pour être admissible, le participant doit avoir un revenu familial brut (avant impôt) inférieur aux seuils suivants:

1 personne — 21 487 \$,
2 personnes — 26 748 \$,
3 personnes — 32 884 \$,
4 personnes — 39 926 \$,
5 personnes — 45 282 \$,
6 personnes — 51 073 \$,
7 personnes ou plus — 56 861 \$. Une preuve de revenu est OBLIGATOIRE lors de l'inscription qui se déroule en toute confidentialité.

Pour avoir accès aux activités gratuites, les personnes admissibles sont invitées à se présenter à l'un des endroits suivants pour procéder à leur inscription :

Arrondissement de La Baie:

Bibliothèque de La Baie

1911, 6e avenue

Information : 418 544-5611

Arrondissement de Chicoutimi:

Bibliothèque de Chicoutimi

155, rue Racine Est

Information : 418 698-3057

Arrondissement de Jonquière:

Patro de Jonquière

2565, rue Saint-Dominique

Information : 418 542-7536

Tous les détails :

acces-loisirs.saguenay.ca



Le déneigement

Vous savez sans doute que l'hiver est maintenant à nos portes. Alors, ce sera le temps de garer les voitures dans les stationnements prévus à chacun et surtout les déplacer en tout temps quand la déneigeuse fera son apparition. Tout cela facilitera le travail de ceux qui gratent les stationnements, les entrées et les sorties des tours d'habitations.

De plus, au moment de dé-

neiger vos balcons il sera important de vous souvenir que vous n'êtes pas seul dans l'immeuble. Ce qui veut dire de ne pas envoyer la neige sur le balcon du voisin en dessous, ou a aucun endroit où elle pourrait être nuisible, et surtout assurez-vous qu'il n'y est personne en bas au moment de le faire pour éviter les risques de blessures.

Pour ceux et celles qui habitent dans les maisons en

rangées, il faudra déblayer vous-mêmes les aires et les allées piétonnières pour circuler en toute sécurité et bien évidemment, envoyer la neige dans les endroits appropriés.

Les entrées double et multiples des maisons en rangées sont déneigées par l'entrepreneur. En cas de problème ou d'insatisfaction veuillez communiquer avec l'OMH.

Votre Association



L'Office vous informe

Nous constatons que les résidents modifient l'intérieur et l'extérieur de leur logement, et ce sans demander la permission écrite de la part de l'OMHS. Il est pourtant bien écrit dans la réglementation au point 3- **Modification des lieux loués: «Toute modification de quelque nature que ce soit devra être demandée par écrit à l'OMHS pour avoir son**

approbation ou son refus par écrit». Lorsque l'Office constate qu'il y a eu des modifications et qu'elles n'ont pas été autorisées, elle peut vous obliger à défaire les installations que vous avez faites pour remettre le logement ou le terrain dans son état original. L'Office peut procéder à la remise en état, mais celle-ci sera facturée au locataire. Nous vous conseil-

lons qu'avant d'investir de l'argent, de vous assurer que les travaux que vous voulez réaliser sont conformes et autorisés. De plus, s'il y a non collaboration dans ce genre de situation, il se peut que le dossier se rende à la régie du logement pour faire appliquer nos droits.

L'OMH vous remercie de votre collaboration.



Pourquoi prioriser le covoiturage ?

L'aspect économique

En effet, le covoiturage vous permettra de diminuer largement vos frais liés à vos trajets en voiture (essence, usure de la voiture, etc.). Dans le cas d'un covoiturage alterné (plusieurs conducteurs qui conduisent par alternance) vous pourrez diviser vos frais de trajet par autant de conducteur qui participe au covoiturage. Dans le cas d'un covoiturage avec participation (Les passagers participent financièrement aux trajets), là encore on observera une nette diminution des frais engendrés par l'utilisation de votre voiture.

Un geste pour l'écologie

Le covoiturage est une pratique qui permet de diminuer significativement le nombre de voiture circulant sur les routes. La première conséquence est la diminution de la pollution et de l'émission des gaz à effet de serre. Ceci permet également la diminution de consommation d'énergie non renouvelable comme le pétrole.

Des trajets plus rapides

Grâce à la diminution du nombre de voiture circulant au même moment, les embouteillages et autres ralentissements aux entrées des villes aux heures de pointes seront nettement réduits. Les problèmes de stationnement se-

ront également améliorés car un nombre moins important de véhicules en auront besoin.

Une route plus conviviale

Le covoiturage permet également de couper avec la monotonie des trajets en voiture lorsque l'on est seul au volant de sa voiture. Le covoiturage peut devenir une occasion de rencontre et de convivialité.

Plateforme de covoiturage

La plateforme AmigoExpress en ligne et mobile met en contact les conducteurs et les passagers qui désirent voyager ensemble. Les conducteurs affichent leurs départs et les places libres dans leur voiture et les passagers réservent.



Carrefour jeunesse-emploi Saguenay

Nous entendons régulièrement parler de la recherche d'emploi, mais qu'en est-il des bienfaits reliés à l'intégration d'un emploi?

Occuper un emploi, c'est aussi sauter dans une grande aventure : celle d'apprendre sur soi. Sans que ce ne soit toujours facile, nous en retirons généralement toutes sortes d'apprentissages. Il n'est pas rare de s'apercevoir que ce n'est pas si sorcier d'utiliser une caisse enregistreuse ou tout autre matériel exigé pour l'emploi! Tranquillement, nos connaissances se transforment en compétences et ainsi naît un sentiment très important : la confiance en soi.

Certaines personnes m'ont déjà dit que leur travail leur apporte aussi une stabilité. C'est pour eux une raison de se lever le matin et de rapporter un salaire qui saura convenir aux besoins de la famille. Cette routine, qu'est de déjeuner, dîner, souper et dormir la nuit, c'est un beau modèle pour leurs enfants! Quelle fierté!

Pour d'autres, occuper un emploi signifie aussi pouvoir socialiser. Créer des liens avec leurs collègues de travail leur permet de partager des affinités ensemble. Ils savent qu'ils sont appréciés et peuvent parfois même partager leurs idées. Plusieurs amitiés se

développent alors et renforcent le bien-être d'occuper leur emploi.

En conclusion, irions-nous jusqu'à dire que travailler contribue à notre bonheur? Certainement! Vous y pensez, mais vous avez besoin d'aide pour développer votre projet d'avenir? Informez-vous au Carrefour jeunesse-emploi Saguenay le plus près de chez vous!

 Carrefour jeunesse-emploi Saguenay
La Baie: 418 697-0634
Chicoutimi: 418 545-9672
Jonquière: 418 695-3317

Emmanuelle Carpentier intervenante en intégration socioprofessionnelle

